DEPOT ET REMISE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE/PASSEPORT BIOMETRIQUE – MAIRIE D'ORCHAMPS

POUR LE DEPOT ET LA REMISE

PASSEPORT/CARTE D'IDENTITE:

(y compris après la réception du SMS vous informant de la disponibilité de votre titre en Mairie)

IL EST IMPERATIF DE PRENDRE

RENDEZ-VOUS auprès du Service Administratif :

03 84 71 30 35

Le rendez-vous aura lieu:

LE MARDI ENTRE 14H ET 16H15

Ou

LE MERCREDI

ENTRE 10H ET 11H45 ET 16H ET 18H15

DEPOT ET REMISE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE/PASSEPORT

BIOMETRIQUE - MAIRIE D'ORCHAMPS

Merci de prendre rendez-vous auprès du Service

Administratif: 03 84 71 30 35

Le rendez-vous aura lieu :

LE MARDI ENTRE 14H ET 16H15

ou LE MERCREDI ENTRE 10H ET 11H45

ET 16H ET 18H15

(la présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt et la remise du titre)

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous connecter sur le site internet :
 www.service-public.fr

(Rubrique passeport / carte nationale d'identité)

• Lien pour effectuer une pré-demande en ligne :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668

Si vous n'effectuez pas de pré-demande, merci de compléter le formulaire papier (1ère page uniquement EN NOIR et EN INTEGRALITE) AVANT LE RENDEZ-VOUS. (Ou à télécharger sur le site service-public.fr)

- <u>TIMBRES FISCAUX</u>: à acheter AVANT LE RENDEZ-VOUS sur le site:
 <u>https://timbres.impots.gouv.fr</u> ou en Trésorerie ou certains bureaux de tabac.
- 1 PHOTO aux normes, récente (- 6 mois), en couleur, est à fournir par le demandeur au moment du dépôt du dossier. (la mairie ne fait pas les photos)

Pour trouver la liste des pays qui acceptent ou non la carte nationale d'identité prolongée +conseils aux voyageurs : www.diplomatie.gouv.fr

<u>Pour information</u>: il n'y a pas de condition de département, le demandeur peut donc déposer sa demande dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, tel que Dole, Saint-Vit, Besançon, Ecole-Valentin, Chaussin, Auxonne, Pesmes, Quingey...

• Liste des mairies disponible sur le site : https://passeport.ants.gouv.fr